

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 mars 2011

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2011-3-7-1

Service consulté

**PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE
PROCEDURES CONTRATS DE TERRITOIRE ET GUIDE DES AIDES**

Résumé : Dans le cadre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle, il vous est proposé de programmer définitivement 6 opérations pour un montant total de subventions de 172 278 € dont 2 retenues dans les Contrats de Territoire de Vie, à savoir Florival – Vignoble – Plaine du Rhin pour 97 500 € et Thur- Doller pour 60 000 €, et 4 projets éligibles au titre du Guide des aides pour 14 778 €.

Lors de sa séance budgétaire du 7 décembre 2010 (rapport CG-2010-4-7-3), l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme de 2 091 450 € (Programme D013) pour les investissements réalisés dans des locaux à vocation culturelle dont :

- . 2 066 450 € pour les opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) ;
- . 25 000 € pour les projets éligibles au titre du Guide des Aides (équipements des salles culturelles développant une programmation culturelle majoritairement professionnelle et équipement de studios de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles).

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour engager en 2011 les subventions départementales dans la limite de l'autorisation de programme votée.

1) Les opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie (annexe 1)

a) Le Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin

Adopté par délibération du Conseil Général du 25 juin 2010 (Rapport CG-2010-2-5-1) le « Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble – Plaine du Rhin » prévoit dans son axe 4-2 « Mettre en valeur les équipements socio-culturels », le réaménagement et la mise aux normes du Théâtre Municipal de GUEBWILLER (fiche descriptive du projet n° 407 annexée au Contrat de Territoire).

Le Département a décidé de soutenir cette opération à hauteur de 97 500 € soit 15 % d'une dépense éligible de 650 000 € HT.

Ces travaux étant en phase d'achèvement, la Ville de GUEBWILLER vient de nous adresser les justificatifs qui nous permettent d'engager définitivement cette opération

pour laquelle la Commission de la Culture et du Patrimoine avait donné un accord de principe favorable au cours de sa réunion du 9 septembre 2010.

b) Le Contrat de Territoire de Vie Thur Doller

Adopté par délibération du Conseil Général du 5 novembre 2010 (Rapport CG-2010-3 5-2) le Contrat de Territoire de Vie Thur Doller prévoit dans son axe 4-1 « Soutenir les lieux de diffusion culturelle », la réhabilitation d'un ancien abri de guerre 1914-1918 en abri-mémoire à UFFHOLTZ par la Communauté de Communes de CERNAY et Environs (fiche descriptive du projet n° 411 annexée au Contrat de Territoire).

Le Département a décidé de soutenir cette opération à hauteur de 60 000 €, soit 12,5 % d'une dépense subventionnable éligible de 480 000 € HT.

La Communauté de Communes de Cernay et Environs a adressé récemment au Département les pièces justificatives qui nous permettent d'engager définitivement cette opération pour laquelle la Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un accord de principe favorable au cours de sa réunion du 2 février 2011.

x
x x

Il vous est proposé d'attribuer les subventions telles que prévues dans les Contrats de Territoire de Vie, à savoir :

- . 97 500 € à la Ville de GUEBWILLER pour l'aménagement du Théâtre Municipal
- . 60 000 € à la Communauté de Communes de CERNAY et Environs

et d'en autoriser le versement, étant précisé que les montants seront prélevés sur les crédits inscrits au budget du Département, au programme D213 Imputation 204-311-20414-22921-371.

2) Les opérations éligibles au dispositif du Guide des Aides (équipements de locaux culturels) (annexe 2)

Par délibération du 9 décembre 2009 (R CG-2009-5-7-5) le Conseil Général a adopté, dans le cadre de la révision du Guide des Aides du Conseil Général, les rubriques d'intervention relatives à la culture et au patrimoine.

A ce titre, le dispositif de soutien pour les bâtiments à vocation culturelle prévoit une intervention départementale pour l'équipement de :

- salles culturelles développant une programmation culturelle majoritairement professionnelle
- studios de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles.

Il vous est proposé de programmer définitivement quatre opérations, récapitulées sur l'annexe 2 du présent rapport, pour un montant total de subventions de 14 778 € pour lesquelles la Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un accord de principe favorable au cours de ses réunions des 9 septembre 2009 et 2 février 2010 et dont les dossiers ont été complétés avec les pièces justificatives nécessaires pour l'engagement de la participation départementale.

Ces projets d'investissements concernent des dépenses d'équipement scénique d'une salle culturelle (Théâtre Municipal de COLMAR) et de salles de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles (Ecole de Musique de la Communauté de Communes du Pays de Brisach et Ecole de Musique de la Haute Thur à SAINT-AMARIN).

x
x x

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et attribuer les subventions départementales telles que récapitulées dans les tableaux annexés au présent rapport (annexes 1 et 2) pour un montant total d'aides de 172 278 €, dont :

- . 157 500 € pour les projets relevant des Contrats de Territoire de Vie
- . 14 778 € pour les investissements relevant du Guide des Aides,

étant précisé que les montants nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget du Département au Programme D213 pour :

- . 157 500 € sur l'imputation 204-311-20414-22921-371
- . 13 591 € sur l'imputation 204-311-20414-2292-371
- . 1 187 € sur l'imputation 204-311-2042-2292-371

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 11 MARS 2011**

Bâtiments à vocation culturelle

**Procédure
Contrat de Territoire de Vie**

a) Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble - Plaine du Rhin

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subventionnable retenu | Taux | Montant de la subvention |
|--------------|--|--------------------------------------|------|-----------------------------|
| BVC03074 | GUEBWILLER Réaménagement et mise aux normes du Théâtre municipal Dépense subventionnable retenue au titre du CTV: 650 000 € Avis favorable de la Commission de la Culture du 9 septembre 2010 | 650 000 | 15% | 97 500,00 |

b) Contrat de Territoire de Vie Thur et Doller 2010-2013

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subventionnable retenu | Taux | Montant de la subvention |
|--------------|---|--------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| BVC03019 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS Aménagement de l'abri-mémoire Uffholtz Coût global du projet 1 224 439 €HT Dépense subventionnable retenue au titre du CTV (sur la base de la SHON) : 480 000 € Avis favorable de la Commission de la Culture du 2 février 2011 | 480 000 | 12 ,5% | 60 000,00 |
| | | | Total Procédure CTV | 157 500,00 |

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 11 MARS 2011**

**Bâtiments à vocation culturelle
Procédure Guide des Aides**

I - Equipement de salles culturelles

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subventionnable retenu | | Montant de la subvention |
|--------------|--|--------------------------------------|---|-----------------------------|
| BVC03072 | COLMAR Equipement scénique son et lumière du Théâtre municipal de Colmar Subvention calculée selon la jauge de la salle soit 550 sièges x 20 € (20 % de 100 €HT) La participation départementale pour ce type d'investissement est plafonnée à 12 000 € Avis favorable de la Commission de la Culture du 9 septembre 2010 | 550 sièges x 20 € | = | 11 000,00 |

II - Equipement de studios de répétition pour la pratique des musiques actuelles

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subventionnable retenu | Taux | Montant de la subvention |
|--------------|---|--------------------------------------|--|-----------------------------|
| BVC03073 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Equipement en matériel d'une salle de répétition de l'école pour la pratique des musiques actuelles (amplificateurs, enceintes, table de mixage, micros...) pour un montant de 10 121 €HT Avis favorable de la Commission de la Culture du 2 février 2011 | 10 121,00 | 35% de la dépense plafonnée à 2 000 € | 2 000,00 |
| BVC03078 | COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Equipement MAO (Musique Assistée par Ordinateur) de la salle musique actuelle pour un montant de 1 689 €HT | 1 689,00 | 35% de la dépense plafonnée à 2 000 € | 591,00 |
| LAC03038 | ECOLE DE MUSIQUE DE LA HAUTE THUR SAINT AMARIN (EMHT) Equipement complémentaire en matériel de la salle pour l'enseignement des musiques actuelles pour un montant de 3 393 €TTC Par décision de la CP du 4 septembre 2009, une subvention de 760 €avait été allouée pour une 1 ^{ère} tranche de dépenses pour 2 174 €TTC. Participation totale du Département pour l'équipement de la salle de répétition : 1 947 €(760 + 1187) Avis favorable de la Commission de la Culture du 2 février 2011 | 3 393,00 | 35% de la dépense plafonnée à 2 000 € | 1 187,00 |
| | | | Total Procédure Guide des aides | 14 778 ,00 |

